042-214203184-20231127-D20232711-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ Délibération n° D20232711-17 Du 27 novembre 2023 SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ 2024 DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Nombre de membres			Date de la convocation	22.11.2023	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.11.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY

A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents: FOLLÉAT J – BONNEVAUX V – MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ 2024 DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire à la programmation 2024 des enveloppes de solidarité du Département les travaux suivants :

Intitulé	Montant HT
Musée – remplacement des luminaires par des éclairages LED	15 715.31 €
Ecole – remplacement blocs de secours	1 069 €
Cinéma – remplacement alarme intrusion	3 497.59 €
Musée – garde-corps pour mise en sécurité fenêtres tour	1 044 €
Coût total des travaux	21 325.90 €

Montant de la subvention attendue : 40 % plafonné à 18 000 € soit 7 200 €

Nota : le Département accepte de prendre en charge au titre des enveloppes de solidarité des travaux effectués l'année précédente. Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Sollicite** l'octroi d'une subvention auprès du Département de la Loire au titre des enveloppes de solidarité 2024 pour le programme de travaux tel que présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson-en-Forez, le 19 décembre 2023.



Le Maire Hervé BÉAL	Daniel DELORME, secrétaire de séance	
	du de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la c	
17		